



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord

Séance ordinaire du conseil municipal
samedi le 11 juin 2022

11 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE :

Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2022;
4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
5. Rapports de la Mairesse :
 - 5.1. Lac-Tremblant-Nord
 - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides
 - 5.3. Mont-Tremblant
 - 5.4. Rapport des comités Agglo
6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
7. Règlements :
 - 7.1 Avis de motion : Projet de Règlement 2022-03 code d'éthique et de déontologie des élus(es)
 - 7.2 Dépôt du Projet de Règlement 2022-03 code d'éthique et de déontologie des élus(es)
8. Administration :
 - 8.1 Dépôt de certificats de formation continue des membre du conseil
 - 8.2 Signature de contrat de travail avec inspecteur municipal adjoint
 - 8.3 Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire pour la zone V-9 (Lac Bibite)
 - 8.4 Dépôt des faits saillants de la mairesse
 - 8.5 Appui à la Coalition Santé Laurentides
 - 8.6 Signature de l'entente avec R2LTN pour l'entretien des sentiers sur le territoire
9. Rapport des comités :
 - 9.1 Comité des finances et administration :
 - 9.1.1. États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2022;
 - 9.2 Comité consultatif en urbanisme :
 - 9.2.1.1 Demande no. DPCOL220013 – Demande de permis de construction pour une construction neuve, matricule 1621-56-4517-0-000-0000, lot 5 011 307 du cadastre du Québec (6540 rive du Lac Bibite) ;
10. Acceptation de correspondance;
11. Affaires nouvelles;
12. Période d'intervention des membres du conseil;
13. Deuxième période de questions;
14. Clôture et levée de la séance.

NOTE : [Les séances sont publiques et se tiennent au 144, rue du Couvent, Mont-Tremblant.\(Village\)](#)